

le vendredi 13 décembre 2002

10 heures

Prière.

Le président rend un hommage posthume à Clarence F. Weber, ancien combattant (1943-1946) de la Seconde Guerre mondiale et commissionnaire à l'Assemblée législative de 1987 à 2002.

M. Allaby invoque le Règlement; il demande que le président précise si la motion proposée au titre de l'article 34 du Règlement hier soir était irrecevable, étant donné que le président avait déjà annoncé que l'heure habituelle d'ajournement était arrivée.

Le président déclare que, puisque le temps de séance était écoulé, la motion était irrecevable.

L'hon. M^{me} Jardine dépose sur le bureau de la Chambre un rapport intitulé *Fermes Metz II Ltée : Résultats de la surveillance des eaux de surface et souterraine : 2000 - 2001*, publié par la Direction des sciences et des comptes rendus de la Division des sciences et de la planification du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Green :

23, *Loi sur la révision des lois.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. M. Mockler donne avis de motion 67 portant que, le jeudi 19 décembre 2002, appuyé par l'hon. E. Robichaud, il proposera ce qui suit :

attendu qu'investir dans l'infrastructure publique est l'une des pierres angulaires de *Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick* ;

attendu que le gouvernement du Canada et celui du Nouveau-Brunswick ont démontré la valeur du partenariat pour l'amélioration des routes dans la province, le plus récemment avec l'annonce d'une nouvelle entente cofinancée 50-50 de 400 millions de dollars sur l'achèvement de l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne, entente pour laquelle les premiers ministres du Canada et du Nouveau-Brunswick méritent d'être félicités ;

attendu que d'autres démarches sont menées en vue de conclure une entente sur l'amélioration de nos principaux corridors commerciaux frontaliers, à St. Stephen-Calais et de Woodstock à Houlton ;

attendu que les routes 11 et 17 sont cruciales, en tant que corridors commerciaux, pour le nord et l'est du Nouveau-Brunswick ;

attendu que la *Coalition des maires du nord du Nouveau-Brunswick*, composée de maires des collectivités riveraines des deux routes, de St. Leonard à Shediac par le nord du Nouveau-Brunswick, s'est prononcée pour les routes 11 et 17 comme priorités d'amélioration routière ;

attendu que l'hon. Claudette Bradshaw, ministre fédérale pour le Nouveau-Brunswick, a fait des déclarations publiques indiquant son engagement à investir 90 millions de dollars en fonds fédéraux dans l'amélioration des routes 11 et 17 ;

attendu que le premier ministre du Nouveau-Brunswick a déclaré publiquement que la province est disposée à signer une entente cofinancée 50-50 avec Ottawa afin d'améliorer les routes 11 et 17 ;

attendu qu'une lettre a été envoyée à l'hon. Claudette Bradshaw et à l'hon. David Collenette pour leur signifier que la province est prête à négocier une entente quinquennale, cofinancée 50-50, de 180 millions de dollars sur l'amélioration des routes 11 et 17 ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Canada à négocier immédiatement avec la province une entente cofinancée 50-50 de 180 millions de dollars sur l'amélioration des

routes 11 et 17, qui sont cruciales, en tant que corridors commerciaux, pour le nord et l'est du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Mockler demande le consentement unanime de la Chambre pour que la motion 67 soit ajoutée au *Feuilleton* en vue de son étude pendant la séance d'aujourd'hui. Le consentement unanime est refusé.

M. Richard invoque le Règlement ; il déclare que la motion 67 est presque identique à une motion déjà inscrite au *Feuilleton et Avis* et devrait être déclarée irrecevable.

Le président statue que la motion est recevable, car les deux motions diffèrent, et plus d'un avis de motion peut traiter du même sujet.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture du projet de loi 22, reprenne le débat sur le budget.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 22, *Loi supplémentaire de 2001-02 (3) portant affectation de crédits*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Green invoque le Règlement ; il déclare que la députée de Bathurst a accusé le gouvernement de « recyclage d'argent », ce qui est inconvenant puisque c'est imputer des actes illicites à un autre parlementaire.

Le président demande à la députée de Bathurst de se rétracter, ce qu'elle fait.

À 12 h 30, le président quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 h.

14 h 4

Le président reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président s'absente, et M. Bernard, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield, l'autre vice-président de la Chambre, prend le fauteuil à titre de président suppléant.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 22 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 22, *Loi supplémentaire de 2001-02 (3) portant affectation de crédits*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Il est donné lecture de l'ordre du jour portant reprise du débat ajourné sur la motion 54, laquelle est ainsi formulée :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Le débat reprend.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield reprend la suppléance.

Après un autre laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce que l'heure habituelle d'ajournement quotidien est arrivée.

La séance est levée à 18 heures.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de motion 55 et 57	(10 décembre 2002);
documents demandés dans l'avis de motion 61	(12 décembre 2002).